

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
 ÉTRANGER 33.60 16.80 8.40
 On peut s'abonner dans tous les
 Bureaux de poste suisses, avec
 une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
 Administration
 et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 315

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 15^{cs}

ANNONCES
 (LA LIGNE)
 La Chaux-de-Fonds, Canton
 et Jura-Bernois . . . Fr. 0.20
 Minimum p'annonce » 2.—

Suisse . . . » 0.30
 Étranger . . . » 0.40
 (Minimum 10 lignes)

RÉCLAME . . . » 0.50

Allez voter en masse samedi et dimanche !

Camarades ouvriers,

Le vote de dimanche prochain est gros de conséquences pour la classe ouvrière suisse. La réaction y voit le début d'une manœuvre contre les conquêtes ouvrières, arrachées au prix de quelles énormes difficultés à la classe régnante durant les dernières années.

Il faut une propagande sans relâche, jusqu'à dimanche, pour amener au scrutin tous les ouvriers, directement intéressés à faire aboutir la loi sur les conditions de travail.

Ouvriers, tous au travail de propagande ! Il faut persuader jusqu'au dernier indécis. La classe ouvrière romande porte une grosse responsabilité dans le combat actuellement engagé contre la réaction vaudoise, genevoise et fribourgeoise.

La classe ouvrière doit se rendre en masse compacte au scrutin si elle entend vaincre son adversaire.

Le scrutin sera ouvert dans toutes les localités du canton le SAMEDI 20 mars de 5 à 8 heures du soir, et le DIMANCHE 21 mars de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Ont droit de prendre part à la votation tous les citoyens suisses âgés de 20 ans révolus. L'électeur dont la carte civique serait égarée et qui aurait négligé de réclamer la délivrance d'une nouvelle carte au Conseil communal est, néanmoins, admis de voter, si sa qualité d'électeur est reconnue.

L'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir les formalités matérielles du vote, est, à sa demande, assisté de deux membres du bureau, désignés par le président. Les bureaux électoraux sont tenus de faire recueillir à domicile par une délégation composée de deux membres, les votes des infirmes et des malades qui sont incapables de se rendre au scrutin et qui, en justifiant de cette incapacité, font connaître au président du bureau électoral, jusqu'au dimanche matin à 10 heures au plus tard, leur intention de voter.

Votez tous :

Pour l'initiative contre les maisons de jeu: **OUI**
 Contre-projet de l'Assemblée fédérale: **NON**
 LOI SUR LES CONDITIONS DU TRAVAIL: **OUI**

Un compte de ménage

(1846-1850)

J'ai lu récemment, dans « La Coopération », de Bâle, une curieuse étude analysant un livre de ménage, d'une famille bourgeoise suisse, pour les années 1846 à 1850. Il me paraît intéressant de la résumer ici, car elle contient des renseignements précieux sur le coût de la vie à cette époque déjà lointaine, et cela nous permet de faire quelques comparaisons...

La famille suisse, dont il est question dans l'étude dont je viens de parler, se composait de onze personnes: le père, la mère, sept enfants et deux domestiques. Le livre de dépenses du ménage était bien tenu. Chaque jour on y inscrivait les débours faits. Certaines dépenses se soldaient à la fin du mois. A la fin de l'année, il y avait une récapitulation des dépenses mensuelles, puis par catégories de dépenses, ce qui permet de bien se rendre compte aujourd'hui de la façon de vivre, à cette époque, d'un ménage de bourgeois aisés et du prix des principales denrées.

En ce moment surtout, où le coût de la vie est si élevé, ces renseignements sont d'un intérêt vraiment palpitant.

Le pain, le lait et la viande étaient payés le dernier de chaque mois. Pour le pain et le lait, l'inscription au livre du ménage est suffisamment détaillée par prix et quantité. On peut ainsi évaluer la consommation moyenne de ces denrées par personne.

La quantité de pain consommé varie de 245 à 399 livres par mois. Chaque personne composant le ménage mange donc, en 1846, 362 livres de pain. En 1847, 290 livres; en 1848, 335 livres et 358 livres en 1849. Cela représente près d'un demi-kilogramme de pain par jour et par personne et il faut tenir compte que ce ménage comptait de jeunes enfants!

Pour le prix du pain, il est de 38 centimes le kilo en janvier 1846. A partir du mois de mai, ce prix hausse, lentement d'abord, puis très rapidement, pour atteindre 75 centimes en février 1847. Puis ce prix baisse régulièrement pour retomber à 30 centimes en juillet 1848 et rester à ce taux jusqu'en 1850.

Cette famille consomme assez de lait: de 5 et demi à 6 et demi litres par jour. Quant au prix de cette denrée, il reste immuablement à 13 centimes et demi le litre!

La dépense viande, portée à la fin de chaque mois, n'indique malheureusement ni quantité ni prix. A la fin de 1849, cependant, le carnet de ménage indique, pour du veau, 45 centimes la livre. La dépense totale pour la viande est de 622 francs en moyenne par an, ce qui représente 2 kilogrammes de viande par jour.

Il faut y ajouter des achats de charcuterie, saucissons, lard, jambon, pour environ 200 francs par an, plus 45 francs de volaille, poisson et gibier. Il ne faut pas croire que ce dernier article représente une petite quantité de nourriture. Il s'agit, pour l'année 1846, de 2 dindes, d'un plus grand nombre de volailles et de poulets, de pigeons, de 2 ramiers, de poissons, à diverses reprises de 5 livres! On le voit, à ce prix, on en avait pour son argent!

Les jambons, achetés en entier, se paient 90 centimes la livre.

Les pommes de terre s'achètent à la mesure de 15 kilogrammes. Les prix varient de 90 centimes à 1 fr. 80 les 15 kilos.

Les fruits, poires et pommes, s'achètent au prix de 6 à 7 centimes le kilo.

Le beurre forme un article important de l'alimentation de cette famille. Il s'achète en gros. Il en faut 104 kilos par an, ou 2 kilos par semaine. Le prix, en 1846, est de 1 fr. 65 le kilo. En 1849, le prix du beurre a baissé de 20 centimes au kilo. Cette même année, le fromage est à 40 centimes la livre.

Le miel — la famille en consomme beaucoup — se paie de 82 à 90 centimes la livre.

Le sucre « roux » ou cassonade se paie 52 centimes la livre en 1846 et 45 centimes en 1849. Le prix du sucre blanc varie entre 52 et 60 centimes la livre.

Le café s'achète par sac et les 62 kilos d'un sac durent longtemps. Le prix est de 1 fr. 40 le kilo. Le thé coûte de 3 fr. 75 à 4 francs le kilo. Le chocolat de 1 fr. 20 à 1 fr. 80 la livre.

Le savon, pour la lessive, se paie 1 franc le kilo en moyenne. L'amidon est acheté en gros: 10 kilos à la fois au prix de 1 fr. 10 le kilo. Le lavage et le blanchissage du linge coûtent environ 300 francs par an.

Quant à l'éclairage, il se fait de deux façons; la chandelle et la lampe à huile. Il faut, en une année, 126 livres de chandelles à 85 centimes la livre et 8 litres d'huile, en hiver, à 75 centimes le litre.

Le combustible figure rarement dans les comptes de ménage. On y consomme surtout du bois, qui se vend très bon marché.

On reçoit beaucoup dans cette famille. Presque pas une semaine, en hiver, où ne figure un gros achat de pâtisseries, de petits gâteaux et autres friandises, « pour un goûter », « pour une soirée ».

Un grand dîner, avec vol-au-vent, poulets, fruits, tartes, pâtisseries, etc., coûte 29 fr. 55 à la caisse de la ménagère!

On peut conclure de ces chiffres que la vie, à cette époque, était à bon marché. Et il devait en être ainsi partout.

Il est vrai que les salaires devaient être proportionnés au coût de la vie. Les comptes du ménage contiennent, en effet tous les mois, à peu près, la mention: « ramoneurs » — au pluriel — et 75 centimes!

Quant aux deux domestiques, elles sont payées, l'une 168 francs par an, l'autre 144 francs.

Les journées de couturières, blanchisseuses, repasseuse, recureuse, varient de 84 centimes à 1 fr. 80 par jour. A ce dernier prix, l'ouvrière n'était pas nourrie, car la même personne, à d'autres occasions, ne reçoit que 1 fr. 20 par journée de travail.

Voilà rappelé, en traits rapides, le tableau de la vie ménagère d'une famille nombreuse, vivant d'une façon large et cosse, mais avec une certaine simplicité cependant. On remarquera combien la vie était à bon marché, il y a trois quarts de siècle!

Il faisait bon vivre alors, tandis qu'aujourd'hui!

Maudite guerre! Vous nous avez tué des millions d'hommes, vous avez fait couler des torrents de larmes, vous avez coûté des centaines de milliards, vous êtes cause du coût élevé de l'existence et de l'immoralité décevante dont souffre l'humanité.

L. B.

Les exploits de la garde civique

Un procès vient de se dérouler devant le tribunal militaire de la IV^e division, à Bâle, qui jette un jour assez fâcheux sur la garde civique. Aussi es journaux bourgeois l'ont-ils simplement mentionné sans insister. C'est à nous à combler cette lacune.

Lors de la dernière grève générale à Bâle, un premier lieutenant fut avisé par l'un de ses hommes que sa femme venait de lui téléphoner que la maison était envahie par des gens louches. C'était vers deux heures du matin. L'officier partit avec une patrouille et se trouva en face d'un groupe de gardes civiques! Celui qui parlait en leur nom lui déclara que la maison contenait un dépôt d'armes, qu'il avait été chargé de la surveiller et que, dans ce but, lui et ses hommes s'étaient déguisés en — ne riez pas! — en bolcheviks! L'officier prit le commandement en droit, mais en fait suivit les conseils, injonctions et ordres donnés avec hauteur et impertinence par la garde civique. La porte de la cave fut enfoncée, mais l'on n'y trouva rien de suspect. Puis la bande se rendit au second, chez un conduc-

teur de locomotive, alors seul à la maison. Intimidé, il finit par ouvrir. L'appartement fut fouillé sans succès. Au premier habitait un autre mécanicien des C. F. F. Celui-ci, considérant que la perquisition était insolite et illégale — seule la police peut y procéder sur mandat — refusa d'ouvrir. Là-dessus, le garde civique enfonce une vitre de la porte d'entrée et tire des coups de revolver dans l'appartement; un lieutenant, survenu sur ces entrefaites, tire aussi. Les dégâts matériels sont importants, l'habitant est légèrement blessé. L'appartement est — sauf erreur — fouillé aussi sans rien trouver, naturellement. Enfin un colonel survient et met fin à cette scène grotesque qui avait alarmé tous les environs.

Le premier lieutenant Gautschi a été condamné à trois semaines de prison pour violation des devoirs de services et violation de domicile, le lieutenant Haas à deux semaines de prison pour le second délit seulement, car son grade le mettait sous les ordres de l'autre officier. La violation des devoirs de service consiste à avoir passé outre aux ordres de ses supérieurs interdisant formellement les perquisitions réservées à la police.

Si les deux officiers s'en sont tirés à bon marché, c'est que le procès a révélé le rôle odieux joué par la garde civique et la singulière composition de ce corps. Le perquisitionneur — un individu taré — s'était fait attribuer une fonction de policier amateur qu'il joua avec autant de maladresse que d'importance. Il terrorisa le propriétaire de la maison, soi-disant suspecte, pour se faire ouvrir des portes; la troupe arrivée, il prit sans hésiter le quasi commandement, et provoqua toutes les gaffes des officiers, qui semblaient hypnotisés par lui.

Il est de ses collègues dont on n'a pu retrouver l'adresse.

Ce procès fait voir au naturel certains grands patriotes du Royal-Matras, comme leur congrès a fait connaître ce qu'ils coûtent à la haute finance.

H. P.

Grand Conseil neuchâtelois

Séance du lundi 15 mars 1920, à 3 1/2 h. au Château de Neuchâtel

M. Charles Perrier, absent pour maladie, est remplacé à la présidence par M. Félix Jeanne- ret vice-président. Dès 3 h. 1/2, les députés s'installent, affaires. On prit d'abord une séance agitée, rien qu'à observer leur jovialité retenue et leurs colloques par petits groupes. Un huissier passe entre les bancs de l'hémicycle. Il distribue la « Sentinelle ». Messieurs les députés sautent aux dépêches d'Allemagne et les parcoururent avec attention. Pendant l'appel a débuté. Le président donne ensuite lecture des deux interpellations et de la motion que voici:

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat quand il déposera le projet de loi sur le Fonds scolaire de prévoyance.

La Chaux-de-Fonds, le 14 mars 1920.

Julien Dubois, H. Hertig, Eymann, E. Breguet, H. Guinand, H. Gysler, Francis Gligon, René Fallet, O. Laesser, M. Grandjean, Paul Staehli, Herm. Fallet, M. Alber.

Les soussignés demandent à interpellier le Conseil d'Etat sur les mesures à prendre pour assurer un écoulement normal des eaux du Seyon près de la Rincieuze.

Savagnier, le 10 mars 1920. — P. Jeanneret, A. Nicole.

Les soussignés prient le Conseil d'Etat d'examiner quelles mesures pourraient être prises dans le domaine cantonal, afin d'assurer à l'industrie une main-d'œuvre qualifiée suffisante, en attendant l'adoption de la loi fédérale sur l'apprentissage obligatoire.

Neuchâtel, 15 mars 1920. — A. Matthias, André Gutmann, A. Blanc, Albert Maire, Pierre Tissot, J. Flühmann, Ls Vaucher, Dr E. Burkart, G. Scharp, Arthur Mûnger, H. Berthoud, A. Schwob, Ch. Wuthier, A. Soguel.

23 lettres de M. le Dr Favre sont également parvenues au bureau. Elles seront déposées à la Chancellerie (Hilarité sur quelques bancs).

Affaire de la Caisse d'Épargne

Un gros débat

L'ordre du jour appelle l'affaire de la Caisse d'Épargne. Le rapporteur, après avoir fait un long historique de la Caisse d'Épargne, donne lecture du projet de décret (publié samedi par la « Sentinelle ») accordant une garantie de 21 millions pour la sûreté des dépôts confiés à l'institution neuchâteloise. La Commission est d'accord qu'une refonte complète de cette fondation est nécessaire. Elle prend acte de la déclaration du chef des finances, qui constituera à bref délai une Commission, choisie dans tous les groupes et dans tous les milieux, pour examiner la situation de la Banque. Notre camarade Breguet a signé le rapport de la Commission avec réserves.

Hermann Guinand

H. Guinand prend la parole. Le Conseil d'Etat a un peu trop simplifié la question actuellement soumise au Grand Conseil. La situation est la suivante: Un établissement financier établit son bilan. On y constate une perte de 21 millions.

On l'attribue aux répercussions de la guerre et du change.

Il me paraît que la guerre et le change ont bon dos, dans le cas actuel. Il faudrait voir si les organes responsables ont travaillé selon des méthodes normales, rationnelles. Le rapport ne fait pas mention de l'activité des administrateurs. Or, dans une situation de ce genre, la principale réclamation des créanciers est de connaître la situation du Conseil d'administration. Si des erreurs sont constatées, le Conseil d'administration, semble-t-il, doit en porter la responsabilité. Le groupe socialiste a déjà fait constater quelques erreurs. On a porté trop de valeurs étrangères en portefeuille, en particulier. Hermann Guinand ne peut accepter qu'on garantisse ainsi, sans autre, la perte survenue. Il est évident que la situation des déposants est intéressante et qu'elle mérite d'être secourue. L'orateur socialiste réclame au nom du parti socialiste, la lumière complète avant d'accorder la garantie de l'Etat. Si le Conseil d'administration est fautif, qu'on lui fasse d'abord supporter les pertes subies. On pourrait ainsi récupérer quelques millions, ce qui allégerait singulièrement le fardeau qu'on place sur les épaules des finances cantonales.

En terminant, H. Guinand demande, au nom du groupe socialiste, la nomination d'une commission d'enquête chargée d'établir les responsabilités. Si l'Etat prend la responsabilité de la perte éventuelle, il doit avoir la haute main dans l'établissement. Il propose que toutes mesures de liquidation soient envisagées avec garantie de l'Etat pour le déficit qui sera éventuellement constaté.

M. Richard, du Locle

M. Richard (Ordre et Liberté) constate que l'année 1919 comptera comme une ère de révolution économique unique dans l'histoire. Toutes les conceptions économiques d'avant-guerre se sont écroulées. La guerre a brisé les institutions financières les plus solides. Parmi les victimes se trouve la Caisse d'Épargne de Neuchâtel. L'orateur rappelle le passé de cette fondation séculaire, fondée dans un but louable d'utilité publique et groupant aujourd'hui 90,000 sociétaires.

Nous sommes en présence de sévères réalités qu'il s'agit de discuter.

M. Richard estime exagéré le chiffre de 21 millions de pertes, en raison des plus-values de divers postes de l'actif, en particulier les immeubles. A moins de bouleversement social complet, le remboursement des valeurs suisses remises à la Caisse d'Épargne est assuré. Cherchons les moyens de rénover l'activité financière de cette fondation. La collaboration de tous les déposants est nécessaire. Parmi les déposants, les privilégiés de la fortune doivent laisser leurs dépôts à la Caisse.

Propositions diverses

M. Crivelli vient ensuite parler au nom des petits déposants. Il n'est pas d'accord de rendre le Conseil d'administration responsable de la perte de 21 millions. (Hilarité.) Pour éviter la panique, l'orateur demande un vote de confiance, la garantie immédiate pour l'épargne déposée dans l'établissement.

M. Henri Berthoud (rad., Neuchâtel) propose d'établir un privilège en faveur de la petite épargne. Il faut subordonner la garantie cantonale à toute modification d'organisation de la Caisse d'Épargne que l'Etat jugera nécessaire. La Caisse ne peut pas continuer à exister sous sa forme actuelle de dotation. Un capital est nécessaire à sa bonne marche future.

M. André Gutmann (rad., La Chaux-de-Fonds) critique la façon dont fut administrée la Caisse d'épargne. Il manque trop de données pour évaluer les engagements que pourrait prendre l'Etat.

Fritz Eymann

L'unanimité doit se faire entre les groupes pour faire en sorte que la petite épargne soit intégralement remboursée. Cela ne se discute pas. Mais il existe une autre question: celle des responsabilités. Fritz Eymann est frappé de la douceur avec laquelle MM. les bourgeois parlent du déficit de 21 millions. Quant à la panique seul le retard apporté à résoudre cette affaire est en cause. Le Conseil d'administration a commis une grave imprudence en ne mettant pas l'Etat immédiatement au courant de ce qui se passait. Fritz Eymann donne lecture des noms des personnes qui constituent le Conseil d'administration. Toute la fine fleur des « de » et des banquiers de Neuchâtel y passe et l'hilarité est à son comble quand il cite, au bas de la liste, le nom de M. Breitmeyer, capitaine de la garde civique, à La Chaux-de-Fonds.

Fritz Eymann croit que la perte nette pourra varier de 10 à 15 millions.

Julien Dubois et Marc Alber

Julien Dubois se demande si messieurs les riches libéraux qui constituent le Conseil d'administration de la Caisse ne s'estiment pas moralement engagés et responsables. L'opinion publique les critique amèrement. Ces paroles, qui sont le bon sens même, auront le don d'exciter la verve ironique de M. Clottu qui estime M. Julien Dubois peu sérieux!

On a, dans le camp libéral, d'étranges conceptions sur le mot sérieux. On n'y tarissait pas d'éloges et de compliments pour messieurs les administrateurs de la Caisse d'Épargne.

Julien Dubois donne des détails saisissants sur

Un run qui s'est produit dans l'après-midi de lundi à La Chaux-de-Fonds.

Pour calmer l'opinion, les administrateurs n'auraient qu'un geste à faire : mettre leur argent à la disposition de la fondation. Mais ils s'en gardent bien !

Marc Alber constate, d'après le rapport, que 26 millions, et non 21 seulement, ont été engloutis. Les administrateurs n'ont pas le droit de se dérober au moment de la déconfiture. L'épargne du peuple est sacrée. Marc Alber estime le rapport présenté fort douteux. Il conclut en demandant avec force le contrôle et la lumière complète.

Paul Staehli constate que si nous vivons dans une période intéressante, les établissements financiers ne le sont guère. Il montre comment les banques du canton agissent envers l'économie de notre pays. Les patriotes sont surtout préoccupés de faire des bénéfices par tous les moyens. Il constate que cela ne va pas sans dangers.

M. Paul Bonhôte (lib.) fait partie du Conseil d'administration. Il assure que ces messieurs ont toujours agi de façon honnête et loyale. Les placements à l'étranger datent de très longtemps. Dès que la situation s'aggrave, on cherche, avec le plus de discrétion possible, à envisager la manière de résoudre la situation. La perte a été grossie en portant les obligations suisses au cours du jour.

Déclaration de M. Clottu

M. Clottu, conseiller d'Etat, constate que le but cherché par le Conseil d'Etat est rempli, puisqu'il s'agit de sauvegarder les petits capitaux de l'épargne neuchâteloise. Le Conseil d'Etat a présenté la situation avec une parfaite franchise. La panique est venue à la suite des articles de journaux. M. Clottu les qualifie naturellement de tendancieux ! M. Clottu est un bien aimable pince-sans-rire ! Pourquoi ne pas dire, pendant qu'il y était, que les journaux sont la cause du déficit de 21 millions !

M. Clottu est scandalisé que l'on ait suspecté l'honorabilité des administrateurs. La Caisse d'Epargne est victime des circonstances de guerre. Avant de faire une enquête, il faut rassurer les déposants, en votant sans plus tarder le projet de décret soumis au Grand Conseil. Mettre la Caisse d'Epargne en liquidation serait une opération désastreuse. Il faut au contraire prendre des mesures pour éviter la liquidation immédiate.

La part de capitaux placés à l'étranger est forte. En 1870, on a constaté qu'il était de sage politique financière de faire des placements dans tous les pays. Cette manière de faire a fait faillite depuis 1918. M. Clottu termine en disant que la Commission d'enquête fera appel à toutes les opinions du pays. Il envisage l'appel d'un socialiste dans cette commission. Il répond à Fritz Eymann, en reprenant les arguments optimistes de M. Bonhôte.

Quant à une solution, il ne voit pas exactement celle qui serait nécessaire. Il demande un délai pour étudier les mesures à prendre.

Ischer pose une question bien embarrassante !

Ischer demande au Conseil d'Etat qu'il réponde par oui ou par non à la question de savoir si l'Etat sera entraîné à un moment donné à payer un certain nombre de millions pour boucher les pertes de la Caisse d'Epargne. Ce sera le peuple qui devra finalement payer ces 21 millions. M. Clottu répond affirmativement. Les pertes éventuelles seront récupérées par le nouvel établissement à créer, s'il est suffisamment fort pour les supporter !

Marc Alber réplique à M. Clottu que les Coopératives (visées par ce dernier) n'ont pas spéculé sur les marks, elles !

Fritz Eymann remarque que depuis septembre 1918 à mars 1920, il s'est écoulé suffisamment de temps pour mettre le pays au courant de la situation. Il constate ironiquement que M. Clottu a été bien gentil aujourd'hui. Il n'a eu que quelques coups de patte pour les socialistes.

La vraie cause de la panique

Il est faux de dire que la panique a été provoquée par les socialistes, parce qu'ils ont publié un article dans la « Sentinelle » ! Elle est tout de même un peu forte, celle-là ! La grande maladresse a été d'attendre jusqu'au dernier moment avant de dévoiler la situation. Voilà ce qui a provoqué la panique. F. Eymann insiste sur la formation d'une commission d'enquête, avec experts

On ne comprendrait pas dans le public pourquoi on s'y opposerait.

Sur un mot de Fritz Eymann, un conseiller d'Etat l'interrompt en criant : « Ce n'est pas le Conseil d'Etat qui paiera les 21 millions ! » — En effet, réplique notre camarade, on le sait bien ! En régime bourgeois, c'est toujours le peuple qui paie ! F. Eymann démontre la vilénie des banques de notre canton, qui il y a quelques années refusèrent 1000 francs de prêts garantis par six signatures de nos camarades les plus connus et d'une honorabilité indiscutée. Pendant ce temps, elles plaçaient l'épargne du peuple à l'étranger, en Allemagne, sous prétexte que ça rapportait mieux !

Nouvel incident

On peut constater aujourd'hui les résultats de cet esprit de lucre, qui est la base de votre régime, s'écrie Fritz Eymann. Messieurs les bourgeois s'esclaffent ! Il n'y a pas de quoi ! Notre ami démontre la faiblesse actuelle des institutions capitalistes et la solidité du système sur lequel repose l'organisation coopérative. Radicaux et libéraux sont très ennuyés d'entendre quelques vérités. La nervosité s'accroît de plus en plus et le président interrompit Fritz Eymann quand il pose ironiquement la question de savoir si l'Etat viendrait au secours des Coopératives si c'était d'elles qu'il était question !

Edmond Breguet prenant la parole, demande qu'on garantisse tous les dépôts. Il n'y a pas un seul motif qui puisse s'opposer (ainsi qu'on le voudrait chez certains députés bourgeois) à ce que l'Etat ait désormais la main-mise sur la Caisse d'Epargne.

Edmond Breguet propose la création d'une Banque du Peuple

Libéraux et radicaux ont eu pendant longtemps chacun leur banque particulière. Ce système porte maintenant ses fruits. Il s'agit d'en finir avec lui. La solution envisagée par M. Clottu, consistant à laisser ces messieurs mener les affaires de la Caisse à leur guise, quitte à avoir la garantie de l'Etat, est enfantine. On ne peut l'admettre non plus. Il faudrait fusionner la Caisse d'Epargne avec la Banque Cantonale pour en faire ainsi une seule et véritable Banque du Peuple, administrée et gérée par le peuple. Les propositions faites par le parti socialiste ne sont pas téméraires. Il ne s'oppose pas à garantir les dépôts, mais il réclame une commission d'enquête.

M. Clottu refuse la commission d'enquête

M. Clottu déclare qu'il y a pour près de quatre millions de titres allemands dans le portefeuille de la Caisse d'Epargne. La commission parlementaire d'enquête constitue un discrédit et une suspicion jetée sur la Caisse d'Epargne, ajoute-t-il avec fougue !

M. Calame, conseiller d'Etat, recommande, pour terminer, le sauvetage de l'épargne.

M. Calame, mis au pied du mur, se dérobe

Fritz Eymann demande que le gouvernement précise exactement le moment auquel il eut à s'occuper de la Caisse d'Epargne. La question est importante puisque dans tous les rangs bourgeois on assure que l'affaire fut prise en main au moment opportun. Un nouvel incident surgit à la suite de cette question. Interpellé en termes pressants et catégoriques, M. Calame évite de répondre à la question. Pour masquer sa dérobée, il tente, par une manœuvre fort peu loyale, d'attribuer au parti socialiste l'intention de refuser les garanties demandées. Cela est en contradiction formelle avec toutes les déclarations de nos camarades. Fritz Eymann proteste avec énergie contre une pareille mauvaise foi.

Les cris de « Clôture » se font entendre sur les bancs bourgeois. Dans le tumulte, Fritz Eymann proteste contre l'étouffement scandaleux de la mise au point socialiste. Un dialogue des plus vifs s'échange entre lui et le président qui penche pour la clôture de la discussion. Finalement, Edmond Breguet propose une motion d'ordre et dix minutes de suspension de séance. Grand brouhaha et indécision complète chez les bourgeois. De nouveaux appels pour la clôture se font entendre.

Suspension de séance

Mais, en fin de compte, la suspension de séance est admise. Les groupes s'assemblent pour délibérer. A la rentrée, le vote a lieu. La prise en considération du décret de garantie de 21 mil-

lions est votée à l'unanimité de tous les groupes, y compris le parti socialiste. Les deux premiers articles (publiés ci-après) sont également adoptés à l'unanimité :

« Article premier. — En vue de compléter les sûretés des dépôts à la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, l'Etat garantit la couverture de la somme de fr. 21,694,289.21 (vingt-et-un million six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf francs 21 centimes), représentant, selon bilan au 31 décembre 1919, la différence résultant des dépréciations de changes et de cours consécutives à la guerre et existant entre la valeur d'estimation des biens de l'Actif et le montant intégral du Passif, y compris les fonds de réserve, de du croires et de retraite en faveur du personnel.

» Art. 2. — Le Conseil d'Etat est chargé de prendre, s'il y a lieu, à l'égard de la fondation de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, les mesures prévues à l'article 85 du Code civil suisse pour conserver les biens et assurer la réalisation du but de la Fondation. »

Le parti socialiste maintient sa demande d'enquête parlementaire

L'article trois est le suivant :

« Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir, s'il y a lieu, après les formalités de referendum, à la promulgation et à l'exécution du présent décret. »

Son vote est recommandé par le Conseil d'Etat. Le groupe socialiste fait une autre proposition, présentée en ces termes par Hermann Guinand :

« Le Grand Conseil réclame la constitution d'une commission parlementaire qui aura pour tâche de contrôler la gestion et les comptes de la Caisse d'Epargne. Cette commission pourra s'adjoindre les experts qu'elle jugera nécessaires. »

Ainsi le parti socialiste entend faire la clarté complète sur toute l'affaire. Il prend la véritable défense de l'intérêt du public en général et de celui de tous les épargnants. Mais les partis bourgeois paraissent terriblement redouter la lumière.

Au nom du Conseil d'Etat, M. Calame adjure les députés bourgeois de rejeter l'amendement socialiste. Par 60 voix contre 30, la proposition socialiste est rejetée. L'arrêté est ensuite adopté dans son ensemble, à l'unanimité. Séance close à 7 heures du soir. R. G.

NOUVELLES SUISSES

Une visite au réseau électrique suisse

BERNE, 15. — Respublica apprend qu'une commission hollandaise composée d'ingénieurs et d'un délégué du gouvernement se trouve actuellement en Suisse avec un mandat officiel pour étudier les réseaux électriques des chemins de fer. Cette commission a été reçue à la direction générale des C. F. F. qui a chargé M. Huber, ingénieur de la traction électrique de l'accompagner dans ses études. Les premiers jours de la semaine dernière, une visite a eu lieu sur la ligne du Gothard et aux usines qui fournissent la force motrice. Un examen de la ligne Berne-Thoune a été fait jeudi. Vendredi, en visitant la ligne du Lötschberg, la commission a pu assister aux essais de la troisième locomotive électrique pour le transport des marchandises qui est fournie aux C. F. F. par les usines d'Oerlikon. Cette machine a 8 essieux avec récupérateurs à la descente. Elle récupère à la descente avec 400 tonnes sur une pente de 27/1000, 300 tonnes ne laissant ainsi aux freins que 130 tonnes à soutenir. La montée de Brigue à Coppenstein a été faite trois fois pendant la journée avec une charge de 430 tonnes et deux fois de Frutigen à Kandersteg. Les résultats ont laissé une excellente impression. La commission hollandaise doit encore visiter les chemins de fer rhétiques.

JURA BERNOIS

PORRENTROY. — Nos amis auront appris avec une réelle satisfaction la nomination de A. Terrier, ancien président de l'Union des syndicats, comme secrétaire ouvrier permanent de la F. O. M. H. pour la région de Porrentruy. Nous avons d'autant plus le droit d'être satisfaits, qu'indépendamment des qualités de militant ouvrier

dont est revêtu notre camarade Terrier, la décision prise par l'Union des Syndicats était depuis longtemps une grosse nécessité en pays ajoulot.

La proportion des ouvriers organisés dans le district de Porrentruy actuellement est sensiblement plus faible qu'il y a 20 ans. Le vent de la réaction, les tracasseries patronales, l'exil ou le changement de profession des militants brimés par les capitalistes ne furent pas étrangers au fléchissement du mouvement syndical.

La création du poste de secrétaire permanent est appelée à combler toutes les lacunes. Aussi souhaitons-nous, avec nos félicitations, bon courage et persévérance à notre ami.

Souhaitons que dans un temps relativement court, les anciens groupements syndicaux disparus se relèvent de leurs cendres pour se dresser puissants aux côtés des nouvelles organisations qui seront créées et que toutes, unies, puissantes et inébranlables désormais viendront agrandir l'armée des travailleurs ajoulots.

Ce sont nos vœux les plus chers. Puissent-ils être couronnés de succès.

— En voulez-vous une de plus de ces marques spéciales de sympathie, dont le « Pays » est coutumier à l'égard de la classe ouvrière ? Lisez son article du 8 mars au sujet du vote aux Chambres des allocations aux employés fédéraux, lequel sanctionna, comme on sait, le minimum d'allocations à 2300 francs au lieu de 2000, par 71 voix contre 67.

Et la mort dans l'âme, le pieux « Pays » s'écrie qu'il manquait 44 députés bourgeois au moment du vote et ce vote coûte 10 millions à la Confédération, ajoute-t-il.

Pensez donc ! 10 millions qui sortiraient des coffres-forts de la Nation pour aller aux familles des employés fédéraux. N'est-ce pas là une ignominie, suggère le « Pays » ? Ces sales pauvres n'en ont-ils pas assez bienlot ? Mais oui ! Tout doux, cher confrère ! Selon vous, ces 10 millions eussent été mieux employés pour le budget militaire, que vos amis ratifient chaque année avec une si touchante unité, ou pour une nouvelle série de primes pour étalons et taureaux reproducteurs.

Fallait pas en ce cas que les pères de la Nation abandonnassent leur pupitre si tôt ce soir-là et les employés fédéraux auraient pu se contenter des 300 francs de moins que leur majorité proposait. Et dire que ces Messieurs viennent d'être augmentés pour produire toujours moins. Vague de paresse !

Pour le même motif, le « Démocrate » tance notre ami Graber, essayant de lui faire remarquer que bien qu'augmentés dans leurs salaires quantité de conseillers nationaux ne remplissent pas leur journée honnêtement.

Pensait-il, le « Démocrate », aux 44 conseillers nationaux bourgeois qui trinquaient en chœur dans la buvette voisine ?

Ajoutons, pour terminer, que le « Pays » et ses amis ont décidé de ne pas recommander la loi fédérale sur les conditions de travail le 21 mars prochain.

C'est tout naturel. Il faudra d'abord qu'il mette au point celles qui sont encore appliquées dans son imprimerie. Ensuite, on avisera, n'est-ce pas, M. Daucourt ? (Argus.)

Convocations

RECONVILIER. — Pour rappel. — La conférence Grospreire qui aura lieu ce soir mardi à l'Hôtel de l'Ours avec sujet : « La réglementation des conditions de travail ».

LE LOCLE. — Groupe de la Couture. — La Diligente aura son assemblée générale, mardi 16 mars, au local de la Jeunesse, Cent-Pas 4. Ordre du jour de toute importance.

+ Votre hernie se développe toujours plus ! +

Elle s'échappe sous la pelote du bandage. — Mon invention constitue la seule ceinture patentée en France et en Suisse, qui contient votre hernie et la protège, comme une main, de bas en haut. De cette manière toute possibilité de développement de votre hernie est exclue. Ce bandage est commode, sans ressort, et peut se porter même pendant la nuit. Il ne doit pas être confondu avec des produits similaires de moindre qualité en élastique. Dr. Winterhalter, Stein sur le Rhin. Peut être consulté actuellement à La Chaux-de-Fonds : Hôtel de la Poste seulement mercredi le 17 mars de 2-6 heures. Garantie, même dans les cas les plus graves. — Prospectus à disposition. JH 1337 St 1943

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

Petite Madame

PAR

A. LICHTENBERGER

(Suite)

Jotte a un ascenseur qui fonctionne presque normalement au moins quatre jours de la semaine. Jotte a une femme de chambre : Julie, cette perle que lui a procurée tante Emilie. Elle a une cuisinière massive et un peu moustachue, une incomparable Pauline, qui, bien qu'ayant été cinq ans en service chez une comtesse, n'a pas cru déroger en acceptant d'étrenner les casseroles d'un si jeune ménage. Jotte a un trousseau de clés, des menus à rédiger, une feuille d'impositions, des fournisseurs à elle : dès que les tapis seront posés, elle aura même un jour de réception.

Tout cela, à quoi la vie antérieure de Jotte l'avait si peu préparée, on peut dire que du jour au lendemain elle s'en est accommodée avec une facilité stupéfiante. A part celle de la chenille en papillon, pas de transformation plus aisée et plus prodigieuse. Encore y a-t-il pour ces petites bêtes la période de la chrysalide. Tandis que Jotte a tout de suite volé de ses propres ailes. On ne peut pas s'imaginer la quantité de vertus et de moyens insoupçonnés qui sommeillaient en elle. A vrai dire elle était sans doute excep-

tionnelle, comme presque toutes les jeunes filles. Le fait est que du jour où elle est appelée Mme Jacques Darlaud, elle s'est trouvée tout de go un autre être.

Vous ne me croiriez pas si je vous affirmais que c'est immédiatement avec une maîtrise absolue que Jotte s'est acquittée de la totalité des fonctions nouvelles dont elle a été investie. Il en est — pourquoi le nier ? — dont elle n'a pas du premier coup mesuré l'importance. Exemple : il paraît assez plausible que du moment que l'on s'aime bien, on peut planer insoucieusement au-dessus des tribunes de l'existence. Qui sait si Jotte n'a pas donné dans cette illusion, n'a pas été tentée de traiter à la légère ses devoirs de ménagère ? La vie, la cruelle vie n'a pas tardé à la déromper. Et c'est avec un courage admirable, sans murmurer, — ce n'est pas son genre, — qu'elle a assumé des tâches où peut-être on aurait pu la seconder davantage, — ou dans tous les cas accueillir ses débuts avec plus d'indulgence.

Quand je dis « on », vous entendez bien qu'il s'agit de Jacques. Je ne vais pas le bécher. Il est gentil tout plein, un petit mari en sucre. Il n'y en a pas deux qui le vaillent. De plus, selon l'avis de ses chefs, c'est un garçon tout à fait distingué. Il ira bien. Parfaitement. Vous verrez. Mais, pour ce qui est du gouvernement intérieur d'une maison, nous pouvons lui rendre justice. Il n'y entend rien de rien. C'est tout bonnement un zéro. D'ailleurs la plupart des hommes sont comme cela. Par vanité ils veulent avoir l'air de s'y connaître. En général, Jacques est plus modeste. Il énonce bien, de-ci, de-là, d'un ton d'importance des aphorismes domestiques d'un haut comique. D'habitude il se rend compte de sa nullité. Même, c'est avec une sorte de cynisme qu'il confesse les

habitudes désordonnées de sa vie de garçon : figurez-vous qu'il laissait sa concierge vérifier le carnet de sa blanchisseuse !

Toujours est-il que c'est en pleine souveraineté qu'il a remis à Jotte les rênes du gouvernement. Soyons francs : je n'affirmerai pas que c'est sans un peu d'émotion, même sans un vague effroi qu'elle a découvert graduellement toutes les tâches qui lui incombent. En somme, — vous ne le répétez pas, — cette excellente Mme Gannet, au lieu de gaver sa fille de leçons d'aquarelle et de mandoline qui ne lui seront jamais d'aucune utilité, aurait joliment mieux fait de lui inculquer quelques principes d'économie domestique. Peu importe. Le passé est le passé. Au milieu des abîmes ouverts autour d'elle, peut-être que Jotte a de temps en temps éprouvé un peu de vertige. Cela ne l'a pas empêchée de saisir le gouvernail d'une main ferme et de diriger vaillamment parmi les écueils la petite barque dont elle est le pilote et dont ce brave Jacques est le passager.

Passager, notez-le bien, incapable de donner le moindre coup de main (il ne sait même pas planter un clou dans le mur), mais d'autant plus exigeant qu'il soupçonne moins les difficultés de la navigation. Vous pensez que quand quelque chose cloche, il ne se met pas à faire une scène. Seulement il prend un air spécial, un air surpris, circonspect, un peu malheureux, qui est plus bouleversant qu'un accès de rage. L'autre jour il n'a plus trouvé de chemises dans son tiroir. Si vous aviez vu sa mine ! Eh bien, quoi ? Julie avait oublié de les ranger, voilà tout. Rien de moins prodigieux. A voir sa figure déconcertée, vous auriez cru que la foudre venait de tomber devant lui.

De tous, c'est le chapitre des repas qui est

le plus critique. D'abord, il y a la question de l'heure. Ce que Jacques est maniaque sur ce point-là, vous ne pouvez pas vous le figurer. Lorsque cinq minutes après qu'il s'est lavé les mains on ne le sert pas, il commence à s'agiter, tire subrepticement sa montre, regarde la pendule à la dérobée, tambourine, sifflotte et puis, au bout d'un instant, s'informe :

— Chérie, est-ce que tu ne pourrais pas voir pourquoi on ne sert pas ?

S'il est une démarche superflue, c'est celle-ci. Si l'on ne sert pas, Jotte, sans aucune enquête, en sait le motif : c'est que le déjeuner n'est pas prêt, sans quoi on servirait. Il est certain, au surplus, que l'exactitude n'est pas le fort de Pauline. Mais heureusement qu'elle a d'autres qualités. Lesquelles ? On ne sait pas au juste. Son caractère est insupportable et la facilité avec laquelle elle brûle ses rôtis n'a d'égale que la régularité avec laquelle elle néglige de cuire ses légumes. Mais enfin elle est là. La changer serait quelque chose de formidable. Et puis, vraiment, est-ce que ce n'est pas beaucoup d'histoires pour de la mangeaille ? Qu'on se mette à table dix minutes, voire un petit quart d'heure plus tôt ou plus tard, est-ce que cela compte quand on s'aime ? En attendant, Jacques en est quitte pour câliner sa femme à jeun un peu plus longtemps. Il n'en sera pas bien malheureux... (A suivre.)

Un gros danger vous guette, si vous n'avez soin de vous préserver de la grippe et des refroidissements, par l'emploi constant des Tablettes Gaba. 9529



Méfiez-vous ! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues, à fr. 1.75

SCALA ET PALACE

jusqu'à mercredi

Prix réduits

avec cette annonce

Fr. 0.50 au lieu de Fr. 1.—
Fr. 1.— au lieu de Fr. 1.50
Fr. 1.50 au lieu de Fr. 2.—
Fr. 2.— au lieu de Fr. 2.50 2009

Théâtre de La Chaux-de-Fonds **Mardi 16 mars 1920**
à 8 1/4 heures du soir

CONCERT DE GALA

par Messieurs **Loyonnet, pianiste** P21581C 2010
André-Levy, violoncelliste

Prix des places de Fr. 5.— à 1.— Location au Théâtre

Le problème du logement

Mardi 16 mars 1920, à 8 h. 1/4 du soir
à L'AMPHITHÉÂTRE DU COLLÈGE PRIMAIRE

CONFÉRENCE PUBLIQUE

donnée sous le patronage du **Conseil communal**

par **M. ARTHUR FREYMOND**

Directeur des Services industriels de Lausanne

M. FRÉDÉRIC GILLIARD

Architecte à Lausanne

M. Freymond traitera: Le problème du logement au point de vue économique et social

M. Gilliard présentera: Les systèmes de construction économique. Cette dernière partie sera illustrée de projections.

Invitation à tous ceux que le problème du logement intéresse, d'assister à cette intéressante séance. P30220C 1995

Conseil communal.

Groupe des Socialistes chrétiens Neuchâtel

Deux Conférences contradictoires

publiques et gratuites

les **jeudi 11** et **mardi 16 mars**, à 8 1/4 h. du soir
à l'Aula de l'Université

La socialisation des moyens de production

par **M. Pierre REYMOND**, prof.

Collecte à la sortie. 1896 Collecte à la sortie.

SCALA ET PALACE

jusqu'à mercredi

Prix réduits

avec cette annonce

Fr. 0.50 au lieu de Fr. 1.—
Fr. 1.— au lieu de Fr. 1.50
Fr. 1.50 au lieu de Fr. 2.—
Fr. 2.— au lieu de Fr. 2.50 2008

NEUCHÂTEL

CETTE SEMAINE

CETTE SEMAINE

OCCASIONS SPÉCIALES

Cette offre dure seulement jusqu'au 20 Mars

Une série de manteaux de pluie, imperméables, gris et beige, pour dames, soldée à **33.50**

Une série de draps de lit, en toile blanche, grand 170 x 240, soldée à **10.25**

Une série de robes pr dames, en laine, très jolie façon, div. couleurs, soldée à **46.50**

Une série de serviettes de table, la demi-douzaine soldée à **7.50**

Une série complets salopettes bleus, pour hommes **16.—**

Une série de bas noirs, 2 x 2, pour dames, soldée à **2.25**

Une série de robes d'enfants, en molleton, soldée à **5.95**

Toujours des nouvelles séries à solder en tissus laine et coton; profitez de la Série Gabardine, 140 cm. de large, 8 couleurs différentes à **10.90** le mètre. 2023

Une série complets garçonsnets, soldée à **15.—**

JULES BLOCH :: Neuchâtel

Soldes et Occasions

Loterie en faveur du Don National

Contre envoi de 30 ct. en timbres-poste, vous pouvez-obtenir la liste de tirage au Bureau de la loterie en faveur du Don National, Seefeldstrasse 5, Zurich. Prière de lire la notice rédactionnelle dans ce numéro. 1100 T 2013

Prix 30 ct. **La liste de tirage a paru** Prix 30 ct.

F.O.M.H. Chaux-de-Fonds

Horlogers, cadrans métal, pierristes, verres de montres, faiseurs de ressorts, couvreurs, ferblantiers, serruriers, appareilleurs, etc.

GRANDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 17 Mars

à 8 heures du soir

A LA CROIX-BLEUE

ORDRE DU JOUR :

1. Arrêté du Conseil fédéral sur l'assistance aux chômeurs.
2. Loi portant réglementation sur les conditions de travail.
3. Divers. LE BUREAU.

La hausse sur la marchandise continue

Vu les derniers prix des fabricants suisses et étrangers, je me vois obligé d'arrêter mes achats.

Achetez! Achetez! Achetez!
Profitez! Profitez! Profitez!

Seulement notre stock énorme nous permet de vendre à nos prix. Plus vous attendez, plus ça devient cher!

Une visite chez la concurrence avant de venir chez nous, vous fera connaître la différence de prix.

Nous vendons toujours la 1^{re} qualité pour contenter la clientèle.

Souvenez-vous des années 1915 et 1916!

Plus vous achetez, plus vous gagnez!

En achetant une bonne paire de souliers chez **„ACHILLE“** vous placez bien votre argent! 2020

Magasins de

Soldes et Occasions

10, Rue Neuve, 10 — Place Neuve
La Chaux-de-Fonds

1, Rue St-Maurice, 1, NEUCHÂTEL

Hâtez-vous de faire vos achats à l'American House

Place de l'Hôtel-de-Ville

Nouvel arrivage de :

Gants de peau - Gants de laine

Souliers américains neufs

à fr. 31.50 la paire

Pantalons - Vestons

Chaussettes, 1 fr. 85 et 2 fr. 85 la paire

Camisoles laine, 8 fr.

Caleçons laine, 7 fr.

Chandails, 11 fr. 50

Savon de Marseille 72% d'huile

Bâches - Couvertures laine

Salopettes

Pèlerines caoutchouc

Torchons, etc.

Profitez de faire vos achats à des

prix exceptionnellenment bas

F.O.M.H. Chaux-de-Fonds

Groupe des

Mécaniciens et Manœuvres

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 17 mars 1920, à 8 heures du soir

à l'Amphithéâtre du Collège primaire

Ordre du jour très important

Amendable 1996 LE COMITÉ.

SYNDICAT

des

Maçons et Manœuvres

LE LOCLE

Mercredi 17 mars 1920

à 8 heures du soir

Assemblée générale

au Foyer du Casino

Ordre du jour très important

Amendable

Présence indispensable

2018 LE COMITÉ.

Achevages

d'échappements

sont à sortir au comptoir ou à domicile. — S'adresser Fabrique La Vileck, rue de l'Hôtel-de-Ville 21 d. 2015

Acheveurs-Termineurs

sont demandés. Places d'avvenir et bien rétribuées. — Offres case postale 11083. 1989

Commissionnaire Lingère

Femme de ménage

sont demandés rue Numà-Droz 151, au 2^e étage. 2005

Coupages de balanciers.

On demande des coupages de balanciers à domicile. Travail consciencieux. — S'adresser rue des Terreaux 20, au pignon. 2021

Attention!

Immense choix de broderie de Saint-Gall de 1^{re} qualité cédée à des prix avantageux. — S'adresser R. Gobat, 1^{er}-Mars 10, 2^e. 1976

A vendre

une poussette brune en bon état, fr. 70.— S'adresser au bureau de «La Sentinelle». 1936

A vendre

une mandoline avec étui, porte-musique et méthode, le tout en bon état. Bas prix. S'adresser rue Fritz-Courvoisier 29, chez M^{me} Jermi. 1933

Pierristes

A vendre l'outillage complet de pierriste, pilon pour diamant, plaque à marbrer ainsi que rubis dessous. — S'adresser rue de la Charrière 35, au 1^{er} étage. 1970

Le Locle

Casino - Théâtre

Mercredi 24 mars

Ponts-de-Martel

Hôtel du Cerf

Samedi 20 mars

Soirée Littéraire et Musicale

organisée par la

S. E. T. du Locle

Direction M. Jean PELLATON, prof.

avec le bienveillant concours d'un Quatuor instrumental

PROGRAMME

Portes: 7 1/2 heures Rideau: 8 heures

1. Prologue,

2. Mélodie en fa (quatuor) A. Rabinsteln

3. L'Extra, comédie en 1 acte P. Weber

4. Apothéose de Lully (quat.) F. Cuypertin

Entr'acte

5. Le Médecin malgré lui

Comédie en 3 actes de Molière

(Costumes de la maison Kaiser de Bâle)

Location pour LE LOCLE: Galeries, MM. Pingon & Quartier: Parterres, M. J. Gauthier, Grande-Rue; dès jeudi 18 mars.

Prix des places: Balcons et cordons, fr. 3.50; fauteuils d'orchestre et galerie, fr. 2.50; parterre numéroté, fr. 1.50; parterre simple, fr. 1.—

Pour LES PONTS la location est ouverte chez M. Ali Blanc pour les places à fr. 2.— et à la Société de Consommation pour les places à fr. 1.50. Parterres simples à fr. 1.— dans les deux magasins. 2022

Stocks

d'armées américaines

Serre 61

La Chaux-de-Fonds

Pyjamas

pur fil 14.—

Chemises

de nuit

toile blanche

qualité extra

10.—

Chandails

11.—

Chaussettes

pure laine, laine et jersey

2⁸⁰ 2⁵⁰ 2⁹⁰

Souliers

américains

recupérés

la paire

25 francs

Gourdes

3/4 litre 2.75

Ceinturons

américains

Chanvre kaki

2.—

Gants

Bonnets

d'aviateurs

pour tous sports

20.—

Coupons de Drap

45.- 35.- 22.-

PAPIER

carbone américain

8⁵⁰ 2019

Bretelles

prix extraordinairement avantageux

1.25 la

paire

Envoi dans toute la Suisse

contre remboursement.

Serre 61

La Chaux-de-Fonds

Boucherie du 1^{er} Mars 11^a

Tous les jours 9926

BOUDIN frais

Se recommande: J. FRÜH

Graines 1^{er} choix

Bien assorti en graines pota-

gères et fleurs; pois, haricots

toutes espèces; petits oignons;

graines fourragères sur com-

mande. — **Mathey-Doret**, menuisier, Jonchères 41, St-

Imier. 1918

Pension „LES ROSIERS“

FIEZ (sur Grandson)

Séjour de printemps et repos

Fr. 5.— 1894

Incinération

Mardi 16 mars 1920, à 3 h.

M. Chatelain, Léon-Jules, 47

ans 3 1/2 mois, rue des Fleurs 16,

sans suite, départ 2 1/2 h.

La contre-révolution allemande

Coups de force militaires partout

LONDRES, 16. — Havas. — A la Chambre des Communes, Lloyd George a demandé la permission d'interrompre le débat qui s'était engagé sur la cherté de la vie, pour donner lecture d'un télégramme du chargé d'affaires britannique à Berlin. Ce télégramme, qui venait de lui être remis, est ainsi conçu : « Les dernières nouvelles sont que le mouvement militaire prend de l'ampleur. On annonce un coup de force militaire à Munich. Francfort est divisé en deux camps. On se bat à Breslau, Hambourg, Kiel, Leipzig et Chemnitz. Dans 35 villes environ, on signale des coups de force militaires. La position du nouveau gouvernement semble être renforcée. »

LONDRES, 16. — Havas. — Le War Office prépare actuellement des mesures en vue de faire face à toute éventualité et se préoccupe surtout d'assurer des renforts aux troupes britanniques sur le Rhin au cas où une intervention armée deviendrait nécessaire. L'impression générale à Londres est que le mouvement contre-révolutionnaire n'est pas viable. Si toutefois le nouveau gouvernement parvenait à se maintenir au pouvoir, on estime qu'il n'y aurait pas lieu à intervention tant que les clauses du traité de Versailles ne seraient pas menacées.

WASHINGTON, 16. — Havas. — Le ministre de la guerre déclare que quoique les troupes américaines du Rhin soient placées théoriquement sous les ordres du maréchal Foch, elles ne participeront à aucune opération en Allemagne sans un ordre exprès du président Wilson.

LA TERREUR SEVIT A BERLIN

BERLIN, 16. — Wolff. Officiel. — Ordonnance. Article premier. Les meneurs qui contreviendront à l'ordonnance prise pour assurer la sécurité des entreprises économiques importantes et à l'ordonnance sur la liberté du travail, ainsi que les postes de grévistes seront condamnés à mort. Art. 2. Cette ordonnance entre en vigueur le 16 mars.

(Signé) Le chancelier d'empire : von Kapp.

BERLIN, 16. — Wolff. — Plusieurs rencontres se sont produites dans différents quartiers extérieurs de la ville entre les troupes de la Reichswehr et la population qui fit usage d'armes à feu. On compte plusieurs tués et blessés.

BERLIN, 16. — Wolff. — Lundi après-midi, des rencontres graves se sont produites dans différents quartiers de la ville entre la population et le Reich. Sur la place de Potsdam, cinq soldats de la Reichswehr furent maltraités. La foule, malgré plusieurs coups tirés en l'air, ne donna pas suite à l'invitation réitérée de se disperser et menaça d'attaquer à nouveau les soldats. L'officier commandant fit ouvrir le feu par les mitrailleuses. Il y a eu plusieurs tués et blessés.

A cinq heures de l'après-midi, un détachement de la Reichswehr, fort de 60 hommes, qui se rendait à la gare de Stettin fut attaqué par une foule de 1500 hommes. Les soldats firent usage de leurs armes et de nombreux tués et blessés restèrent sur place.

L'ASSEMBLEE NATIONALE SIEGERA DEMAIN

STUTTART, 16. — Wolff. — Le gouvernement du Reich a conservé le contact avec presque toutes les parties du territoire allemand. La nouvelle lancée par les partisans de Kapp, disant que l'Allemagne du Nord serait aux mains du gouvernement Kapp est fautive. Le cabinet d'empire s'est réuni en séance lundi après-midi, à 4 h., à Stuttgart. Le gouvernement constitutionnel quer l'Assemblée nationale pour mercredi à 4 h., à Stuttgart. Le gouvernement constitutionnel exige la démission sans conditions de Kapp et de ses consorts.

EMEUTE COMMUNISTE A FRANCFORT

14 tués, 100 blessés

FRANCFORT s/Mein, 15. — Wolff. — Samedi après-midi, les communistes de Francfort-sur-le-Mein ont tenté de prendre le pouvoir. Des combats violents eurent lieu près du bâtiment de police et de la Maison de Ville. Il y eut 14 morts et plus de 100 blessés, dont 80 grièvement. Le calme revint dans la soirée. Dimanche matin, des troupes de Reichswehr sont arrivées en ville et ont occupé le quartier environnant le bâtiment de police, le gymnase voisin et la direction des chemins de fer. Les troupes de la Reichswehr sont appuyées par la police et par un corps de police volontaire formé de socialistes majoritaires et de démocrates.

A Bornheim, 8 communistes voulant s'emparer d'armes et de mitrailleuses furent arrêtés. A Bokenheim également, de grandes quantités d'armes et de munitions furent enlevées aux communistes, et saisies.

La grève générale

FRANCFORT, 15. — Wolff. — Dans la matinée de lundi, le personnel ouvrier des grosses entreprises s'est prononcé contre la grève générale.

BERLIN, 16. — Wolff. — Des informations venues des diverses parties du Reich montrent que la grève générale a été déclarée ce matin. Cette grève est parfois déclarée pour un temps limité et quelquefois illimitée. A Berlin, le fonctionnement des services des eaux et de l'électricité est assuré par les aides techniques.

DRESDE, 16. — Wolff. — L'ordre de grève générale d'un jour, annoncée hier, pour protester contre les événements de Berlin a été exécuté parfaitement. Les banques, les écoles et les offices publics étaient fermés. Les journaux n'ont pas paru. Les postes, les chemins de fer et les tramways ne fonctionnaient pas.

Le sang continue à couler

GOERLITZ, 16. — Wolff. — Une communication du commandant de la garnison de Goerlitz à l'agence Wolff dit : Une patrouille militaire qui parcourait la ville a été menacée lundi par la foule. La troupe fit usage de ses armes et tua deux civils et en blessa plusieurs. Les militaires sont maîtres de la situation. A part cela, la tranquillité règne.

BERLIN, 16. — Wolff. — Une rencontre s'est produite lundi à Steglitz, entre la troupe et la population. Il y a eu trois tués et quelques blessés.

DRESDE, 16. — Wolff. — Le bureau des télégraphes est occupé par la garde des ouvriers. Une violente fusillade eut lieu l'après-midi, alors qu'une automobile blindée, occupée par des soldats de la Reichswehr voulut essayer de disperser la garde des ouvriers. Les deux parties subirent des pertes.

STUTTART, 16. — L'association économique des soldats allemands annonce qu'elle se place du côté du gouvernement Bauer. Elle stigmatise les officiers rebelles de Berlin et les qualifie de criminels insensés.

BRANDENBOURG, 16. — Wolff. — L'ordre de grève générale a été exécuté dimanche et lundi par des syndicats socialistes. Lundi après-midi, à 4 heures, la ville a été occupée par le détachement de Potsdam de la Reichswehr. L'état de siège a été proclamé. Plusieurs personnes auraient été blessées au moment de l'entrée des troupes dans la ville.

La situation à Chemnitz

CHEMNITZ, 15. — Wolff. — Les ouvriers ont formé samedi un comité d'action provisoire, comprenant des représentants de socialistes majoritaires, de socialistes indépendants et de communistes. Le comité a immédiatement désigné le détachement de la Reichswehr, les éléments bourgeois de la garde civique et a armé 3000 ouvriers révolutionnaires. La poste, les bâtiments des chemins de fer et la Maison de Ville ont été occupés par les ouvriers. Les journaux bourgeois, ont été interdits. Les démocrates sont autorisés à publier une feuille d'avis. Hier soir, une manifestation armée a eu lieu. Les ouvriers ont également pris le pouvoir dans les localités avoisinantes. Les mineurs des bassins d'Oelsnitz-Lugau ont décidé la grève générale. Dimanche après-midi, les délégués d'entreprises se sont réunis pour nommer une commission de 21 membres qui reprendra tout le pouvoir politique et économique dans cette région industrielle.

L'attitude des cheminots

CARLSRUHE, 15. — Wolff. — La direction générale des chemins de fer annonce que tous les trains de voyageurs, de marchandises, les trains express seront suspendus en Bade, mardi 16 mars, à cause de la grève de manifestation qui aura lieu dans le pays. Les cheminots de toute l'Allemagne appuient le gouvernement Bauer.

Au Sénat américain

WASHINGTON, 16. — Reuter. — Le Sénat a adopté par 56 voix contre 26 la nouvelle réserve du sénateur Lodge à l'article 10 du Pacte de la Ligue des Nations. 14 démocrates ont voté pour.

NOUVELLES DIVERSES

BRUXELLES, 16. — Havas. — Au Congrès des mineurs une résolution proposant la proclamation de la grève générale pour le premier mai a été retirée.

VAIPARAISO, 15. — Havas. — Au cours d'un conflit entre les employés des tramways et le public, la foule a mis le feu à 21 voitures.

WASHINGTON, 16. — Havas. — Le ministre de la guerre est informé que par suite d'un éboulement, les vaisseaux d'un fort tirant d'eau ne peuvent plus passer par le canal de Panama.

EN SUISSE

Les relations postales avec l'Amérique

BERNE, 15. — Republica apprend que les pourparlers qui sont engagés entre l'Office postal américain à Washington et la Direction générale des postes suisses au sujet de l'établissement d'une nouvelle voie officielle pour l'expédition des colis postaux dans ces deux pays sont sur le point d'aboutir. Il y a quelques années déjà qu'on avait dû constater de part et d'autre qu'une nouvelle voie officielle pour l'acheminement des colis s'imposait, mais la guerre a retardé le projet. Jusqu'à présent, les Américains n'ont pas de voie officielle pour l'acheminement des colis postaux destinés à la Suisse. Ce sont des compagnies privées qui font le service. Le public américain désire que cette nouvelle voie s'établisse le plus rapidement possible. Il en est de même dans le monde des commerçants suisses. Cette nouvelle voie officielle simplifiera beaucoup l'échange des colis entre l'Amérique et la Suisse.

Mort de Dierauer

ST-GALL, 15. — Le célèbre historien suisse, Dr Johann Dierauer, est mort à l'âge de 78 ans. De 1868 à 1907, il a été professeur d'histoire à l'école cantonale de St-Gall et de 1874 jusqu'à sa mort, il a été bibliothécaire du Valdiana. L'œuvre la plus connue de Dierauer est son histoire politique de la Confédération, en cinq volumes. Il a écrit une histoire du canton de St-Gall, une biographie de Jung Jenatsch, une chronique de la ville de Zurich, etc. Il était collaborateur à la Biographie allemande.

Votation

OLTEN, 15. — Le 29 février, les électeurs d'Oltén ont adopté, par 949 oui contre 488 non, le nouveau règlement relatif aux salaires des employés de la Commune, ainsi qu'une augmentation correspondante du taux de l'impôt. Voici quelques-uns des nouveaux salaires : Maîtres de l'école de district, 7500 à 9500 ; instituteurs : 6500 à 8500 ; institutrices. 4500 à 7000 francs.

EN PLEIN REGIME D'ARBITRAIRE

BERNE, 16. — A partir du 15 mars, la Direction des téléphones a informé les stations publiques des téléphones d'avoir à percevoir une surtaxe de 20 centimes pour conversations interurbaines au lieu de 10 centimes. — Resp.

Note de la rédaction : De quel droit ?

Le conflit de Gerlafingen

DELEMONT, 16. — Sp. — Le secrétariat délégué de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers a fait parvenir la lettre suivante au comité central de la F. O. M. H., à Berne :

Chers camarades,

Nous vous adressons ci-dessous une copie des communications faites à la direction des Rondes, au gouvernement cantonal soleurois et à la Direction générale des L. de Roll, à Gerlafingen.

L'assemblée des ouvriers de l'usine L. de Roll, Rondes, du 14 mars 1920, est unanime à protester contre les mesures policières prises par le gouvernement soleurois, lors de la grève de Gerlafingen.

Celle-ci rend attentif le gouvernement soleurois, ainsi que la Direction des usines L. de Roll qu'au cas où la grève de Gerlafingen serait réprimée par la force publique, que nous nous verrions forcés d'abandonner immédiatement le travail.

L'opposition incompréhensible de la Direction générale des usines L. de Roll, à Gerlafingen, contre notre revendication des plus légitimes nous oblige à solliciter auprès des organes supérieurs de notre fédération la compétence d'entrer en grève sans signification de congés collectifs, au cas où une entente n'interviendrait pas immédiatement.

Nous vous informons également que la lutte que nos camarades de Gerlafingen soutiennent depuis la semaine passée est considérée comme notre propre lutte, et que tout notre appui moral et financier leur est assuré d'avance.

Nous considérons dès lors que toutes responsabilités incomberont au gouvernement soleurois et à la Direction générale des L. de Roll, de Gerlafingen, si notre intervention devient nécessaire dans la lutte.

OLTEN, 15. — Les ouvriers des ateliers L. de Roll, à Olten, ont décidé, à l'unanimité, c'est-à-dire par 98 voix, de donner au comité le mandat de déclarer la grève au moment propice.

Union suisse des musiques ouvrières

SOLEURE, 15. — Les délégués des musiques ouvrières sont convoqués pour dimanche 21 mars 1920, à 8 heures du matin, à la Maison du Peuple de Soleure. Nous comptons sur une forte participation. Le Comité central est convoqué pour samedi soir 20 mars 1920 à 8 heures, même local.

Comité central.

PARTI SOCIALISTE SUISSE

Communications importantes

Chers camarades !

Nous attirons votre attention sur quelques points :

1. Votation du 21 mars

Vous pouvez obtenir des brochures de propagande à fr. 0.20 au Bureau du Secrétariat, vendues à perte ; elles devraient être achetées par les sections, si elles ne veulent pas, qu'une autre fois, on ne fasse pas d'édition française, celle-ci nous restant en stock. L'édition allemande, vendue plus cher que le prix de revient, a été complètement épuisée.

2. Journée communale

Ensuite de la demande d'une ou deux sections la journée aura lieu le 28 mars et non le 21. Le comité directeur a tenu à favoriser la Suisse romande en lui consacrant un congrès spécial à Yverdon. Nous invitons toutes les sections à faire un effort pour envoyer des délégués et à annoncer le nombre de leurs représentants au plus tôt, afin que des mesures puissent être prises pour un dîner en commun.

3. Fête du Premier Mai

Nous invitons instamment toutes les sections à organiser cette fête pour le Premier Mai même. Le secrétariat est chargé de trouver des orateurs ; les sections qui organisent une fête avec discours sont priées de nous le communiquer sans retard en nous faisant part de leur désir en ce qui concerne l'orateur souhaité.

Cordialement à tous.

Secrétariat du Parti.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Bienfaisance. — Le thé-matinée qui, en février dernier, obtint la faveur d'un nombreux public, laissa un bénéfice net inespéré par les organisateurs. Il a été réparti comme suit :

Colonies de vacances, fr. 500 ; Ecole de plein air, fr. 500 ; Fonds Pestalozzi, fr. 500.

Ces œuvres scolaires de bienfaisance, si peu dotées, en sauront gré une fois de plus à la Société pédagogique de notre ville.

LE LOCLE

Soirée littéraire et musicale. — Il y a plus d'un an, les élèves techniciens du Technicum du Locle fondaient une société dans le but de développer leur culture générale et professionnelle.

Depuis lors, cette jeune société n'a cessé de progresser et ses membres ont bénéficié d'un grand nombre de causeries et de conférences sur des sujets très variés (littérature, science, branches techniques, etc.). Depuis quelques mois, ils travaillent en vue d'offrir au public une soirée littéraire et musicale qui, en faisant connaître leur société, lui fournira les quelques fonds né-

cessaires à son développement et permettra à tous ses membres de participer à une course d'Alpes qui aura lieu cet été en compagnie des professeurs.

Sous la direction entendue de M. J. Pellaton, licencié ès-lettres, deux comédies ont été soigneusement étudiées : « L'Extra », de P. Weber, pièce moderne, très comique et de goût excellent, et « Le médecin malgré lui », de Molière.

A elles seules, ces deux comédies mériteraient une salle comble. Cependant, pour agrémenter encore la soirée, quelques artistes ont bien voulu prêter leur gracieux concours et joueront deux quatuors : « Mélodie en fa », de A. Rubinstein, et « Apothéose de Lully », par F. Couperin.

C'est donc une soirée des plus agréables en perspective et nous engageons vivement le public à soutenir une société d'études qui mérite tout son appui.

La soirée aura lieu aux Ponts-de-Martel samedi 20 courant, et au Locle le mercredi suivant, 24 mars. Pour plus de détails, voir aux annonces.

LA CHAUX-DE-FONDS

Résultat du recensement de la population au 1er décembre 1919

Au 1er décembre 1918, la population était de 39,007 habitants
Au 1er décembre 1919, la population est de 38,596

Diminution 411 habitants

Le run de la Caisse d'Epargne

Depuis plusieurs jours on a assisté à des retraits de fonds à la Caisse d'Epargne. De tout le canton on annonce que le public se pressait aux guichets des bureaux de cet établissement. A La Chaux-de-Fonds, la panique fut particulièrement forte lundi matin et dans l'après-midi. Le public faisait queue sur la rue. Il fallut même organiser un service d'ordre par les soins de la gendarmerie. Ce matin, les retraits de fonds continuent. Il apparaît cependant que le vote du Grand Conseil, dans sa séance d'hier, sera de nature à tranquilliser le public.

F. O. M. H. — Mise à l'interdit

L'atelier Macquat, fabrique d'aiguilles, rue des Fleurs 6, est rigoureusement mis à l'interdit. Que pas une ouvrière ou ouvrier conscients n'aillent travailler dans cette fabrique. Prière de demander des renseignements au bureau de la F. O. M. H., rue Daniel-Jeanrichard 16.

Le bureau.

F. O. M. H.

Nous rappelons à tous nos membres l'assemblée de mercredi soir à la Croix-Bleue. Les questions à l'ordre du jour étant de toute première importance.

Le concert Lévy-Loyonnet

Nous rappelons le très beau concert que, ce soir, à 8 1/4 heures, donneront au théâtre, deux artistes d'avant-plan : MIM. Paul Loyonnet, pianiste, et André-Lévy tous deux de Paris.

L'équipe nationale à La Chaux-de-Fonds

Le match de football qui devait se jouer dimanche dernier en notre ville entre l'équipe nationale et une équipe chaux-de-fonnière combinée a été renvoyé, comme nous l'avons annoncé, à cause du terrain impraticable.

Nos deux clubs locaux, malgré que l'équipe nationale ait joué dimanche à Zurich, ont insisté auprès du Comité central pour obtenir de celui-ci que l'équipe suisse joue dimanche prochain une partie d'entraînement contre le team chaux-de-fonnier au Parc des Sports.

Les amateurs de football apprendront avec plaisir que cette demande a été agréée et que l'équipe nationale suisse, telle qu'elle a été composée et annoncée dans nos journaux locaux d'hier, rencontrera dimanche une équipe sélectionnée des F.-C. Etoile et Chaux-de-Fonds dont nous donnerons demain la composition.

Soirées de la Croix-Bleue

La soirée si réussie de hier soir nous engage tout particulièrement à recommander celle qui aura lieu ce soir à 8 heures. « Le fil cassé » (chant de Botrel) a particulièrement plu, ainsi que la ronde d'enfants. Ces deux productions seront données ce soir et au programme figurent également deux morceaux de la Musique de la Croix-Bleue, et n'oublions pas la comédie « En famille » qui arrache des explosions de rire à toute l'assemblée.

VIII^e congrès international pour le suffrage féminin

On nous écrit :

Une cinquantaine de personnes, représentant diverses sociétés féminines et mixtes de Genève et d'autres villes suisses, se sont réunies samedi 13 mars, à Genève, et ont constitué le comité d'organisation du VIII^e Congrès international pour le suffrage des femmes, qui aura lieu dans cette ville du 6 au 12 juin prochain. La présidence a été confiée à Mlle E. Gourd, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin. Le bureau a son siège à Genève, ainsi que le comité de réception ; mais le comité de patronage, ainsi que les différentes Commissions (finances, propagande, presse, etc.) se recrutent dans toutes les parties de la Suisse. Depuis le VII^e Congrès qui a eu lieu à Budapest en 1913, les principaux pays du monde ont reconnu les droits politiques des femmes, et la tâche de la plupart des Associations nationales est achevée. Si c'est la première, c'est donc probablement aussi la dernière fois que notre pays a l'honneur de recevoir les déléguées de ces associations, et il importe que tout soit fait pour les accueillir dignement.